

(Mardi 3 janvier 2012)

**Prime dividende :
« Danone s'est assis sur le dispositif du président Nicolas Sarkozy
et n'a jamais voulu négocier »**

Newsletter CFE-CGC Le + syndical : Merci de nous accorder cette interview.

La direction du Groupe Danone et les organisations syndicales se sont rencontrées il y a quelques semaines pour une deuxième et ultime réunion de négociation relative à la prime "dividendes" de partage des richesses versée aux salariés.

Quelle est votre position depuis le début sur cette prime ? Que demandez-vous pour les salariés ?

Yannick Pichon, secrétaire du comité de groupe Danone et délégué syndical central CFE-CGC de la Société des Eaux Minérales d'Evian Danone Eaux France :

Au début notre position était de demander le maximum de ce que prévoyait le dispositif, compte-tenu des résultats financiers du groupe Danone et du montant des dividendes reversés aux actionnaires.

Puis, dans notre volonté de parvenir à un accord nous avons proposé la somme de 800 euros par salarié. Cela représentait un montant global de 7 millions d'euros, soit moins de 1 % des dividendes reversés aux actionnaires. Pour l'année 2010, le montant des dividendes reversés à ceux-ci s'élève à près de 800 millions d'euros...

Q : Que pensez-vous des 200 euros proposés par la direction ?

R : C'est la parfaite démonstration que la direction n'a jamais eu l'intention de négocier. L'évolution de leur position aura été de 50 euros !

En fait, ils ont usé de leur position de force, permise par la quasi-absence de contraintes imposées par le dispositif Sarkozy, qui n'était au final qu'un pur effet d'annonce. La direction s'est aussi en permanence réfugiée sur le fait qu'elle redistribue déjà les richesses via l'intéressement et la participation. C'est quand même un peu fort quand on sait que ceux-ci vont baisser de près de 20 % pour certaines entreprises du groupe Danone.

Q : Et maintenant que comptez-vous faire ? Car pour vous, Danone « s'est assis ostensiblement sur le dispositif du président Nicolas Sarkozy, et n'a en fait jamais voulu négocier, comme le lui permettait la loi... »

R : Nous n'avons d'autre choix que de porter le débat du pouvoir d'achat et de la distribution des richesses dans les entreprises du groupe. Cet épisode n'aura finalement contribué qu'à tendre des relations sociales qui n'en avaient pas nécessairement besoin...

Propos recueillis par la rédaction de la newsletter CFE-CGC Le + syndical